

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1152

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Brial, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel,
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe « Libertés et Territoires » dans un souci de réaffirmation d'une confiance accordée aux réseaux consulaires propose de supprimer cet alinéa qui constitue une recentralisation par l'État du suivi des entreprises actuellement exercé par ces dits réseaux.